

États limites et délinquance juvénile : évolution des réponses judiciaires

Michel Botbol

DANS **L'INFORMATION PSYCHIATRIQUE 2016/1 Volume 92** , PAGES 49 À 53
ÉDITIONS **JLE**

ISSN 0020-0204

DOI 10.1684/ipe.2015.1434

Date de mise en ligne : 10/02/2016

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://stm.cairn.info/revue-l-information-psychiatrique-2016-1-page-49?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour JLE.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

États limites et délinquance juvénile : évolution des réponses judiciaires

Michel Botbol

RÉSUMÉ

Au travers du modèle œdipien, la loi symbolique occupe une place centrale dans les théories psychanalytiques du développement psychosexuel. En liant le désir à la loi, elle constitue à la fois le fondement et la métaphore de l'efficacité de la loi concrète dans le « traitement » des transgressions en général et de la délinquance juvénile en particulier, selon un schéma qui renvoie, plus ou moins directement, au conflit de désir qui est au cœur des fonctionnements névrotiques. Cependant, bien loin d'être la panacée universelle que certains discours font entrevoir, la loi interroge sur son application dans certaines organisations psychopathologiques qui, comme les fonctionnements limites, présentent la double particularité de fragiliser la tiercéité et de favoriser les passages à l'acte. En partant d'une lecture psychopathologique de ces fonctionnements limites, cet article examine les fonctions de la violence dans ce cadre. Il s'attache à montrer que ces fonctions sont déterminées par le « gradient d'altérité » qu'elles comportent, entre violences-provocation et violences-destruction. Il en tire des conséquences concernant les principes qui doivent régir les réponses judiciaires et thérapeutiques à chacun de ces deux types de violence, en opposant la logique de la loi à celle de la transitionnalité.

Mots clés : état limite, délinquance juvénile, violence, psychopathologie, complexe d'Œdipe, justice

ABSTRACT

Borderline states and juvenile delinquency: the evolution of judicial responses. Based on the oedipal model, symbolic law occupies a central position in psychoanalytic theories of psychosexual development. By linking desire to the law, it immediately constitutes the foundation and is a metaphor of efficiency in concrete law for the "treatment" of transgressions in general and juvenile delinquency in particular.

It is a structure that more or less directly refers to the conflict of desire which is at the heart of neurotic functioning. However, far from being a universal panacea that some discussions refer to, the law questions its application in certain psychopathological organizations which as border line functioning, weakens the third party and favours acting out. Starting from a psychopathological interpretation of these border line functioning, this article examines functions of violence in this particular context. It attempts to show that these functions are determined by the "otherness gradient" which situated between provocation-violence and destruction-violence. It draws conclusions about the principles that should govern the judicial and therapeutic responses to each of these two types of violence by opposing the logic of the law to that of transitionally.

Key words: limit state, juvenile delinquency, violence, psychopathology, Œdipus complex, justice

CHU de Brest, Université de Bretagne Occidentale, EA 4686. Service hospitalo-universitaire de psychiatrie infanto-juvénile,
Hôpital de Bohars, 29820 Bohars, France
<michel.botbol@orange.fr>

RESUMEN

Estados límites y delincuencia juvenil: evolución de las respuestas judiciales. Mediante el modelo edipiano, la ley simbólica ocupa un lugar central en las teorías psicoanalíticas del desarrollo psicosexual. Al vincular el deseo con la ley, ella constituye a la vez el fundamento y la metáfora de la eficacia de la ley concreta en el “tratamiento” de las transgresiones en general y de la delincuencia juvenil en particular, en un esquema que, más o menos directamente, remite al conflicto del deseo que está en el corazón de los funcionamientos neuróticos. No obstante, muy lejos de ser la panacea que algunos discursos dejan entrever, la ley interroga su aplicación en ciertas organizaciones psicopatológicas que, como los funcionamientos limitrofes, presentan la doble peculiaridad de fragilizar la terceridad y favorecer los pasos al acto. Partiendo de una lectura psicopatológica de estos funcionamientos limitrofes, este artículo examina las funciones de la violencia en este marco. Se afana en mostrar que estas soluciones están determinadas por “el gradiente de alteridad” que conllevan, entre violencias-provocación y violencias-destrucción. De inicio saca unas consecuencias en lo que se refiere a los principios que deben regir a las respuestas judiciales y terapéuticas en cada uno de estos dos tipos de violencia oponiendo la lógica de la ley a la de la transicionalidad.

Palabras claves : estado límite, delincuencia juvenil, violencia, psicopatología, complejo de Edipo, justicia

Comme chacun le sait, le modèle œdipien occupe une place centrale dans les théories psychanalytiques du développement psychosexuel. C'est en effet beaucoup plus que le récit pittoresque que l'on en fait généralement : le moment où en même temps que se mettent en place les éléments fondateurs du désir, celui-ci se lie à la loi, figurée par l'interdit de l'inceste dont le mythe d'Œdipe montre qu'il est une inévitable coordonnée de l'humain et une condition de sa socialité.

C'est particulièrement le cas à l'adolescence qui, du fait de la puberté, et de son versant psychique, le pubertaire [1], réactive la problématique œdipienne en donnant une nouvelle actualité à la menace incestueuse au moment où celle-ci n'étant plus contrebalancée par la réalité de l'immatunité, il ne reste plus que la loi pour y faire obstacle.

Comme chacun le sait également, c'est sur ce modèle, plus ou moins schématisé, que se fonde l'hypothèse d'une efficacité de la loi concrète dans le « traitement » des transgressions en général et de la délinquance en particulier, avec l'idée qu'en limitant l'omnipotence du désir, la loi va permettre au sujet une reconnaissance de la tiercéité (condition de la reconnaissance de l'altérité). C'est l'un des principaux objectifs de nos soins dans les situations cliniques ou éducatives

Cette idée est parfaitement explicite dans les perspectives qui adoptent une lecture symbolique de l'action de la loi, notamment lorsqu'elles se réfèrent à « la loi du père » dont le succès a été tel en France, qu'elle a influencé les discours et les pratiques très au-delà des professionnels qui se réfèrent à la psychanalyse.

Mais cette idée est aussi implicitement présente dans des perspectives très différentes, voire considérées comme opposées, comme par exemple la perspective utilitariste qui, sans le dire, se construit autour d'un squelette analogue à celui du conflit pulsionnel en opposant le désir de transgresser et le désir de se préserver pour s'autoconserver.

Si, dans toutes les institutions ce point de vue « œdipien » paraît peu contestable au niveau des principes, les débats

ressurgissent dès lors qu'il s'agit de décider de son application, c'est-à-dire dès lors qu'il s'agit de décider quand et comment recourir à l'application concrète des dispositions de la loi, et ceci pour des raisons pratiques et théoriques.

Raisons pratiques : devant telles ou telles transgressions d'un adolescent, quand faut-il passer à l'acte juridique ou réglementaire et faire appel à la réalité du droit ou à l'exercice implacable des règles institutionnelles ? Quand faut-il au contraire les tolérer en les reprenant dans le cadre éducatif où thérapeutique ? La question est d'autant plus aiguë que les exemples ne manquent pas où l'exercice implacable de ces règles où de ces lois a pour conséquence la fin du projet éducatif où thérapeutique, tandis que l'omnipotence de l'enfant (où d'ailleurs, celle de l'équipe) que l'on prétendait limiter par le recours à la loi d'airain de la réalité externe, se trouve en fait accrue où exaltée puisqu'il suffit de transgresser pour que l'autre « disparaisse ou se venge » [2]. C'est en tous cas, souvent, la première étape de la fabrication des incassables que la mission d'appui Protection judiciaire de la jeunesse Psychiatrie (PJJ) qui m'avait été confiée, avait étudié en détail [3].

Raisons théoriques : bien loin d'être la panacée universelle que certains discours font entrevoir, la loi interroge sur son domaine d'application et, notamment, sur son efficacité concrète et symbolique dans certaines organisations psychopathologiques, notamment celles qui, comme les états limites (EL), présentent la double particularité de fragiliser la tiercéité issue de l'Œdipe, et de favoriser les passages à l'acte.

De l'adolescence aux états limites : une psychopathologie du lien

Il faut en effet rappeler que le noyau psychopathologique des états limites (EL) n'est pas le conflit œdipien, (c'est-à-dire un conflit entre des désirs opposés et donc un conflit mentalisé) mais la nécessité de recourir aux personnes du

monde extérieur pour combler les lacunes du fonctionnement imaginaire interne. C'est en ce sens que, comme le dit Bergeret [4], l'état limite est essentiellement anaclitique puisque son fonctionnement interne est étroitement dépendant de sa réalité externe.

Ce n'est le cas :

- ni des organisations névrotiques où le fonctionnement interne est suffisamment autonome de la réalité externe pour s'appuyer sur elle sans en dépendre ;
- ni de l'organisation psychotique où la rupture de contact avec la réalité (l'objet ne compte en tant que tel ni dehors ni dedans) conduit à la construction d'une néo-réalité délirante.

Autrement dit, du point de vue de la relation à l'autre, les EL ne sont pas anti-objectaux comme la psychose, mais leur objectalité est instable, étroitement dépendante de la concrétude de l'objet externe et constamment soumise à la double menace de l'intrusion et de l'abandon.

Cette problématique psychopathologique centrale des EL résulte de diverses défaillances repérées par tous les auteurs psychanalytiques, même si elles sont diversement valorisées par chacun d'eux [5] :

- défaut de l'imaginaire et de l'élaboration de la fonction psychique de contenance. Ceci est notamment manifeste en ce qui concerne le **registre de la transitionnalité** qui est en échec. Avec la défaillance de ce registre on constate que la possibilité de mobiliser les objets subjectifs est limitée ou contrinvestie, interdisant leur utilisation pour dépasser les désillusions et éviter de dépendre de l'objet concret et du double danger que celui-ci comporte : intrusion ou abandon. C'est le point de départ de l'élaboration proposée par Misès [6] pour celles des pathologies limites de l'enfance qui évoluent vers un EL ultérieur ;
- défaut d'élaboration de la position dépressive et de la triangulation œdipienne qui rendent notamment impossible l'élaboration de l'ambivalence de l'objet et l'intégration des angoisses de séparation Bergeret [4] et Kernberg insistent plus particulièrement sur ce point ;
- défaut d'étayage précoce obligeant le sujet à élaborer des solutions de colmatage. C'est un point essentiel pour Masterson [7] qui fait des EL, notamment à l'adolescence, une conséquence d'un arrêt du développement du moi incapable de dépasser la deuxième phase du processus de séparation individuation. L'enfant est alors contraint de mettre en place des défenses contre l'envahissement par un sentiment d'abandon inélaborable. Ces défenses qui peuvent permettre une adaptation apparente pendant l'enfance, cèdent devant la réactivation du processus au moment de l'adolescence.

Dans ces différentes perspectives, le contact avec la réalité n'est activement maintenu qu'au prix de mécanismes mentaux archaïques où dominent le clivage, l'identification projective, l'idéalisation ou le déni, réduisant le potentiel psychique du moi. L'objectif de ces mécanismes de défense psychique est de protéger le narcissisme en luttant contre la souffrance dépressive et contre la mentalisation de la

perte, en ramenant les investissements de l'objet vers le narcissisme.

Tout cela converge vers une psychopathologie du lien dans laquelle l'objet est à la fois indispensable et redoutable car ce qui rassure le plus ces sujets est aussi ce qui les menace le plus [8]. On peut même dire en suivant ce que dit cet auteur pour les adolescents en général, que plus est grande la fragilité narcissique de ces sujets, (c'est-à-dire moins ils sont sécures), et plus ils ont un urgent besoin de la présence de l'autre au moment où ils ont également un urgent besoin de ne pas en avoir besoin pour pouvoir affirmer leur souveraineté et leur autonomie. Le conflit n'est donc pas un conflit de désir, c'est un conflit d'existence : être ou ne pas être est ici la vraie question. On est dans le schéma binaire de l'autre énigme soumise à Œdipe : l'exclusion mutuelle des deux sœurs : la nuit et le jour

Si bien que, confrontés à ces paradoxes logiques [9] le sujet EL les réduit en opposition de façon plus ou moins permanente : c'est moi où l'autre, là où ce devrait être les deux à la fois. Le surinvestissement de la réalité externe et de l'acte au dépens de la réalité interne et de la pensée, est la conséquence de cet effort pour échapper au paradoxe ; pour le sujet EL c'est le meilleur moyen de se protéger de la souffrance psychique que le paradoxe occasionne quand il ne peut pas être recouvert d'une illusion de continuité qui permet au sujet de ne pas se poser la question de soi et de l'autre de façon trop directe, trop violente ou trop exclusive.

Défaut de tiercéité et tendance au passage à l'acte violent sont donc les deux faces de la même médaille : c'est la même configuration psychopathologique qui favorise le passage à l'acte transgressif ou violent et réduit l'efficacité potentielle de la loi.

Comme nous l'avons souligné précédemment, ces mécanismes psychopathologiques sont très proches de ceux qui, selon l'école française de psychanalyse de l'adolescent (Kestember, Jeammet, Cahn) sont au centre de l'adolescence en général : en obligeant à la séparation, l'adolescence met à l'épreuve ce qui reste de dépendance infantile [8] chez celui qui devient adolescent. Certes, cette obligation de séparation part d'une sexualisation des liens qui résulte de la réactivation de l'œdipe dans le cadre du pubertaire, mais c'est avant tout une épreuve narcissique où se pose la question de l'être autonome. On est ainsi très proche de la problématique de l'EL, au point que certains ont pu prétendre que l'adolescence était une sorte d'état limite physiologique transitoire. Quoi qu'on pense de cette hypothèse, c'est le niveau de sécurité de l'adolescent, ses assises narcissiques comme le dit Jeammet, qui va déterminer non seulement l'intensité du paradoxe narcissico-objectal, (que nous retrouvons ici comme nous l'avons rencontré chez le sujet EL), mais également la capacité du sujet à le supporter sans le réduire en opposition. Cela va déterminer aussi la façon que l'adolescent aura de faire face à souffrance que le

paradoxe peut induire quand il est mal toléré. Chez la plupart des adolescents, ce paradoxe est tout à fait supportable et, au prix de quelques aménagements imaginaires de la réalité (par exemple, recours à la transitionnalité pour maintenir l'illusion de continuité malgré la séparation obligatoire où en réactivant le souvenir de moments de satisfaction avec l'autre), ils trouvent des raisons suffisantes pour pouvoir espérer et attendre en investissant positivement les potentialités du futur. Les ressources psychiques viennent ici au secours du développement en aidant l'adolescent à ne pas trancher entre soi et l'autre.

Ces mécanismes positifs sont entravés lorsque les assises narcissiques sont insuffisantes pour le permettre. C'est ce qui arrive notamment chez les adolescents qui ne peuvent investir les traces mnésiques de satisfaction parce que, dans ce mouvement régrédient, ils rencontrent l'obstacle que constitue une déception traumatique plus ou moins consciente, une déréliction du passé, leur confirmant les risques qu'ils prennent quand ils investissent une relation à autrui, et les incertitudes auxquelles elle les expose. Comme les EL, ces adolescents sont conduits à surinvestir leur environnement pour pouvoir désinvestir leur monde interne devenu menaçant du fait de la confrontation trop directe au conflit d'existence que nous avons évoqué plus haut. Ici, le modèle de l'adolescence apporte quelque chose de plus à celui de l'EL : un aspect dimensionnel. En inscrivant ces questions dans une perspective développementale « ordinaire », il souligne la continuité entre les adolescences « harmonieuses » et celles qui s'accompagnent de fonctionnement agis amputant plus ou moins fortement les potentialités personnelles et relationnelles de l'adolescent.

Agir et violences : l'autre face de la psychopathologie des liens

En tant qu'agir, la violence s'inscrit en tout cas dans ces processus ; elle est l'autre face de la psychopathologie du lien.

Dans ce contexte la forme que va prendre la violence est déterminée par le fait qu'elle est une mise en cause du lien à l'autre, inscrite entre deux polarités fonctionnelles qui opposent [10] :

1) Ceux qui disposent des moyens psychiques suffisants pour utiliser l'autre à condition de pouvoir masquer à eux-mêmes et aux autres le besoin qu'ils ressentent à son égard. Dans ces cas, l'agir violent peut s'inscrire dans une dynamique visant à provoquer la réponse de l'autre afin que l'adolescent puisse éprouver sa relation avec l'objet en vérifiant l'existence et en s'assurant de l'effet qu'elle lui fait. Dans ces cas, la violence met en cause le lien dans la mesure où elle établit un conflit d'autorité entre le sujet et l'objet. Comme le bébé qui pleure pour appeler sa mère

afin de dépasser l'angoisse de séparation, ces adolescents appuient sur l'extérieur (le conflit d'autorité) une élaboration qu'ils ne peuvent assurer avec leurs seules ressources psychiques.

2) Ceux dont la défaillance narcissique est telle qu'ils éprouvent tout investissement de l'autre comme un désinvestissement de soi (dans une opposition narcissico-objectale radicale) ; dans ces cas, la mise en cause du lien vise à nier l'autre, à le faire disparaître ou à le détruire. Chez eux, toute manifestation de l'autre est insupportable si elle est perçue comme telle. Derrière l'expression commune qu'est la violence on observe une situation inverse de la précédente concernant le mouvement qui sous-tend la mise en cause du lien : il ne s'agit plus ici de faire exister l'autre derrière le masque d'un conflit d'autorité ; il s'agit de le faire disparaître pour ne pas avoir à faire face à un insupportable conflit narcissique entre soi et l'autre perçu comme une menace vitale pour l'existence du sujet.

Dans cette perspective, toutes les violences se situent entre ces deux types de fonctionnement, en proportion de la part qu'y occupe l'autre. Aux violences narcissiques s'opposent les violences objectales dans un dipôle soi/autre. Tout ce qui va favoriser la violence narcissique (violence destruction) va le faire aux dépens de la violence objectale (violence provocation) et inversement. En pratique cela veut dire notamment que si le conflit d'autorité est mal géré, c'est-à-dire s'il est trop systématiquement évité (le laxisme ou l'indifférence) ou au contraire s'exerce de façon abusive en attaquant le narcissisme de l'adolescent (en l'humiliant ou le maltraitant), il se transforme en conflit narcissique ce qui favorise le passage d'une violence provocation à une violence destruction. C'est d'autant plus le cas avec les adolescents difficiles du fait de la faiblesse des ressources narcissiques qu'ils peuvent tirer des satisfactions du passé, c'est-à-dire de leur fragilité dans ce domaine. Plus que les autres ils seront susceptibles de se sentir humiliés et blessés par une gestion inadéquate des conflits d'autorité. Plus que les autres, ils courent donc le risque de recourir à la violence destruction lorsque le conflit d'autorité est dépassé où inefficace. Si bien que, du point de vue de ces adolescents, l'excès d'autorité a les mêmes conséquences que son insuffisance : il favorise la violence destruction en annulant l'effet régulateur du conflit d'autorité.

Il nous semble que dans le suivi de ces adolescents sont bien plus pertinentes ces coordonnées dimensionnelles que celles qui résultent du repérage nosographique « traditionnel » qui, à cet âge et dans cette clinique de l'acte, risquent de s'épuiser en des discussions sans issues sur le fait de savoir s'il s'agit d'un EL « structuré » ou d'un fonctionnement limite encore provisoire. Henri Ey avait dû déclarer forfait devant un problème analogue concernant une question qui n'était après tout pas si lointaine celle du devenir des bouffées délirantes aiguës.

États limite, violence et réponses judiciaires

Cet apport de la psychopathologie nous permet en tout cas de reconsidérer un peu autrement les questions que posent les adolescents difficiles dans leur rapport avec les institutions et services qui les prennent en charge. Il montre en effet que, s'il n'est pas douteux que c'est parmi eux que se recrutent les incasables qui nous occupent et nous usent, cette « incasabilité » ne résulte pas seulement du fonctionnement psychologique individuel de ces adolescents mais également de l'interaction entre le fonctionnement psychologique qui sous-tend leur violence et les réponses que leur donnent les institutions et services qui les prennent en charge. En gros, et de façon plus triviale, cela signifie que la réponse que l'environnement apporte à leur violence participe à la définition du fonctionnement psychologique qui sous-tend cette violence et finalement aux caractéristiques de cette violence dans le dipôle soi/autre que nous avons évoqué plus haut. Ce que révèlent ces caractéristiques est donc beaucoup plus que le fonctionnement personnel de l'adolescent concerné mais la résultante des interactions complexes entre les trois déterminants que constituent la dépendance de ces adolescents (leur besoin de l'autre), la qualité de leurs assises narcissiques (l'importance de la sécurité qu'ils tirent du réinvestissement mnésique des expériences antérieures de satisfaction) et la qualité des réponses de l'environnement

Ainsi, les propriétés d'une institution donnée, c'est-à-dire son projet, son histoire et les valeurs auxquelles elle croit, vont-elles, tout autant que la discipline à laquelle elle se réfère, compter dans la façon dont elle va définir ses incasables. Cela va non seulement déterminer les limites qu'elle se donne et la place dans laquelle elle met les institutions partenaires, mais aussi le fonctionnement des jeunes qu'elles accueillent et les caractéristiques de leur violence dans le dipôle soi/autre. Ainsi, il n'est pas rare de constater que ce sont les équipes de la PJJ qui valorisent le plus l'adhésion des mineurs aux mesures éducatives, qui vont avoir le plus tendance à faire un usage abusif de la psychiatrisation de ceux avec lesquels ce type d'approche ne fonctionne pas bien, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas accessibles à l'absence de contrainte. Ce sont ces équipes qui vont le plus volontiers les désigner comme malades mentaux pour obtenir qu'ils soient contraints par d'autre qu'eux (c'est-à-dire, en général, par la psychiatrie) et trouver dans la folie une explication au refus que ces adolescents opposent à leurs bonnes intentions éducatives.

Ces considérations sont en tout cas à verser au débat qui oppose les tenants des différentes tendances à l'œuvre dans l'évolution de la justice des mineurs. En mettant l'accent sur les limites de la logique de la loi plutôt que sur les modalités de son exercice elles conduisent à relativiser le désaccord entre les partisans de la méthode douce (la pédagogie de la citoyenneté) et les partisans de la méthode forte (le zéro

tolérance) car c'est bien dans cette logique de la loi que l'une et l'autre s'inscrivent résolument ; ce que l'approche psychopathologique nous montre, c'est que, du fait de cette référence exclusive à la loi, elles sont l'une et l'autre également angéliques quand elles pensent pouvoir être efficaces avec ceux de ces jeunes qui sont les plus difficiles : ceux qui n'ont d'autre recours que la violence destruction.

Il est, dès lors, tout à fait préoccupant de constater qu'avec la radicalisation de ces oppositions, c'est pourtant ce discours de la loi qui occupe toute la place aujourd'hui, avec des variations conjoncturelles sur l'importance accordée aux versions douce ou dure de son application. Notre hypothèse est que, plus que les évolutions sociétales que l'on tend à mettre en avant pour expliquer l'accroissement de la part relative des fonctionnements limites, c'est la place excessive de ce discours et des pratiques qui en découlent qui est à l'origine de l'augmentation du nombre des adolescents les plus difficiles c'est-à-dire de ceux dont la violence est la plus narcissique, la moins adressée. C'est évidemment une perte de chance pour eux et une difficulté supplémentaire pour les professionnels qui en ont la charge.

Il y a donc un vrai intérêt pratique à reconnaître que, si le modèle œdipien reste actuel, il importe de ne pas lui donner une place trop exclusive dans la compréhension des fonctionnements psychopathologiques qui sous-tendent les violences transgressives des adolescents et notamment ceux qui relèvent des fonctionnements limites à cet âge.

Liens d'intérêts : l'auteur déclare avoir été conseiller psychiatrique à la direction de la PJJ de 2005 à 2011.

Références

1. Gutton P. *Le pubertaire*. Paris : PUF, 1990.
2. Winnicott DW. 1969 De la pédiatrie à la psychanalyse, Payot, Paris.
3. Botbol M. *Rapport de la mission d'appui PJJ Psychiatrie*. Paris : Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, 2011.
4. Bergeret J. 1970 Les états limites. *Revue Française de Psychanalyse* 1970 ; 34 : 601-33.
5. Botbol M, Balkan T. 2006 États limites en institution : une psychothérapie par l'environnement. *Psychothérapies* 2006 ; 26 : 15-20.
6. Mises R. *Les pathologies limites de l'enfance*. Paris : PUF, 1990.
7. Masterson JF. Diagnostic et traitement du syndrome borderline à l'adolescence. *Confrontation Psychiatrique* 1971 ; 7 : 125-55.
8. Jeammet Ph. Les destins de la dépendance à l'adolescence. *Neuropsychiatrie de l'Enfance* 1990 ; 38 : 180-99.
9. Roussillon R. Le paradoxe de la destructivité ou l'utilisation de l'objet selon Winnicott. *Entrevues* 1984 ; 13 : 72-9.
10. Botbol M. « Le placement : une promesse de retour ». In : Attias A et Khaïat L (eds). *Le placement des enfants*. Toulouse : Érès, 2014.